

ÉDITO Par Marie-France Cros

Le Congo bientôt hors de la CPI ?

Kinshasa a menacé samedi de se retirer de la Cour pénale internationale (CPI). Le gouvernement du président hors mandat Joseph Kabila assure que "plusieurs indices concordants en sa possession indiquent que certains gouvernements exerceraient des pressions sur les juges de la CPI susceptibles d'avoir une incidence sur le processus électoral en cours". Alors que la CPI doit prononcer ce lundi son arrêt sur la seconde affaire Bemba – subornation de témoins – tout le monde comprend que Kinshasa redoute que l'opposant soit remis en selle pour l'élection présidentielle de décembre.

M. Bemba avait été acquitté en appel par la CPI, en juin, d'une accusation de crimes de guerre et contre l'humanité en Centrafrique en 2002-03, pour laquelle il a fait tout de même dix ans de prison. Dans un second procès, il est accusé, avec ses avocats, de subornation de témoins; en mars, la CPI l'a jugé coupable en appel, mais a reporté son arrêt pour ce 17 septembre.

La commission électorale et la cour constitutionnelle congolaises ont exclu M. Bemba de l'élection présidentielle, programmée pour le 23 décembre prochain, sur base de sa condamnation en première instance pour subornation de témoins en assimilant cette dernière à de la "corruption", délit qui permet d'écarter un candidat. Le parti de M. Bemba conteste juridiquement cette assimilation et a demandé à la CPI d'éclaircir ce point. Quel retournement de situation subodore exactement Kinshasa pour menacer ainsi la cour, à deux jours de la publication de la liste définitive des candidats à la présidentielle ?

Si le Congo mettait sa menace à exécution, elle n'entrerait en vigueur qu'un an après sa notification officielle. Elle témoignerait d'une grande ingratitude du pouvoir kabiliste à l'encontre de la CPI, qui a essentiellement servi, depuis son entrée en fonction en 2002, à mettre à l'écart les adversaires de M. Kabila. Ils sont neuf à avoir été poursuivis par cette instance internationale, ce qui en fait le premier contingent de celle-ci par nationalité.

Une chose est désormais claire: Kinshasa reconnaît la CPI quand elle dévient, juge et condamne ses adversaires, pas quand elle les libère.